

Dossier de presse

Le Conseil général vote son budget supplémentaire 2008

Fiche presse 1

Compte administratif 2007

95,8 % : un taux élevé de réalisation des investissements du Département

Le compte administratif 2007 s'établit à **344,22 M €** en recettes et à **333 M €** en dépenses réelles. Le total des recettes de fonctionnement représente 279 M € et est en progression de **7,6 %**. Cette plus-value est imputable pour l'essentiel au **dynamisme exceptionnel des droits de mutation**, 30,5 M € et à des régularisations de versement 2006 de la part de l'Etat à hauteur de 2,6 M €. Les dépenses de gestion (hors frais financiers) augmentent de **5 %** pour un montant de 216,1 M €. Cette hausse est due pour partie au secteur social, + 5,7 % et aux dépenses de personnel à la suite de transferts de l'Etat (+ 11,6 %).

L'excédent brut de clôture est de **11,225 M €** et s'inscrit en recette nouvelle dans le budget supplémentaire.

Les dépenses d'équipement s'établissent à **55 M €**, dont 21,3 M € pour l'équipement des communes et des associations, soit 39 % et 33,7 M € investis directement par le Conseil général au titre de ses compétences. **La dette** est ramenée de 95 M € à **87,6 M €** au 1^{er} janvier 2008.

Un niveau record de réalisation des crédits d'investissement

Le taux de réalisation des crédits d'investissements est de 91 %. Cela signifie que 91 % des crédits mobilisés pour les investissements sont effectivement utilisés.

Ce taux passe à **95,8 %** pour les investissements dont le conseil général est l'unique maître d'ouvrage, comme par exemple pour les routes départementales ou encore pour les collèges. Les engagements d'investissement pris en 2007 vis-à-vis des communes, des communautés de communes et des associations ont été tenus.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

Fiche presse 2

Budget supplémentaire 2008

Respecter nos engagements vis-à-vis des communes et remplir les missions départementales

→ Le budget supplémentaire (BS) 2008 voté par l'assemblée départementale du conseil général de Loir-et-Cher, réunie en séance plénière les 16 et 19 juin, s'équilibre en recettes et en dépenses à 40,635 M € euros, dont **40,3 M €** au titre du **budget principal**.

Hors reprise des résultats antérieurs d'investissement, le budget supplémentaire s'élève à **2,35 M €**

Ce budget qui intègre la reprise des résultats de 2007 – soit un excédent de 11,225 M € - comporte essentiellement des ajustements de crédits par rapport aux inscriptions du budget primitif :

- dépenses de fonctionnement : + 1,88 M €
- dépenses d'investissement : + 0,465 M €

Le budget supplémentaire intègre aussi un abondement de 3 M € en recettes et en dépenses pour les opérations de gestion de dette.

Ce projet de BS s'équilibre en dépenses et en recettes par une réduction de 8,8 M € du volume d'emprunt qui passe de 24,2 millions d'euros inscrits à seulement 15,3 millions pour l'année 2008.

Les recettes de fonctionnement enregistrent **+ 0,5 M €** de crédits supplémentaires dus à des ajustements mineurs.

Les dépenses de fonctionnement sont abondées de **1,9 M €** En fonctionnement, ces dépenses vont couvrir des dépenses d'action sociale (mise en œuvre d'actions d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA) et le soutien à la filière bovine et ovine pour faire face à la fièvre catarrhale.

En investissement, 0,8 M € sont nécessaires en crédits de paiement pour financer la reconstruction de la maison de retraite d'Onzain et la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad) à Herbault, l'extension d'écoles communales, le complément de subvention des travaux de l'IUT de Blois, la voie ferrée desservant la zone d'activité de Mer et la rénovation du collège de Montoire.

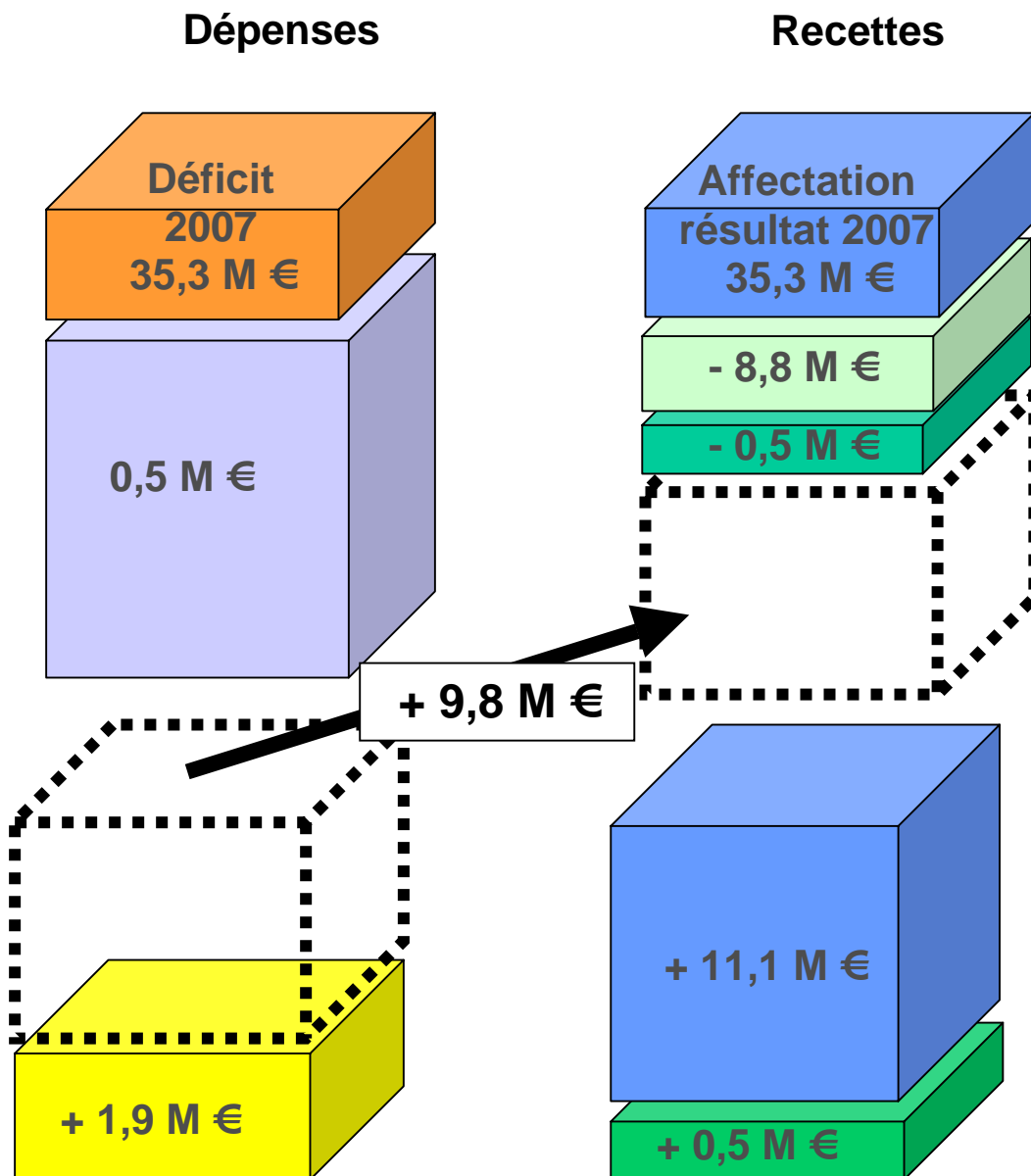
Épauler les communes

Le budget supplémentaire 2008 traduit la volonté du conseil général d'accompagner les communes dans leur effort d'équipement, sans compromettre les missions départementales.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr



*Hors inscription de 3 M €
équilibrée en dépenses
et recettes au titre des
opérations comptables
de gestion de la dette*

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

Développer les enseignements artistiques : musique, danse et art dramatique.

La 2^e loi de décentralisation du 13 août 2004 donne obligation aux Départements d'adopter un schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Pour réaliser l'état des lieux, le Conseil général a consulté de nombreuses écoles spécialisées (danse, musique et théâtre), puis des comités de travail se sont réunis. Composés d'experts, d'élus et d'acteurs culturels loir-et-chériens, ces comités ont permis de préfigurer la politique départementale en matière d'enseignements artistiques. En juin 2007, le Conseil général a adopté les grandes orientations puis s'est engagé à nouveau dans une phase de concertation pour valider les attentes des principaux acteurs de ce secteur.

Ce nouveau schéma départemental a pour vocation de développer un enseignement de qualité accessible au plus grand nombre et de mieux l'organiser sur le territoire.

Cinq grands enjeux communs ont été définis pour la musique, la danse et le théâtre :

- consolider le fonctionnement général des établissements d'enseignement spécialisé
- améliorer la qualité, la diversité et l'accessibilité de l'enseignement artistique
- élargir les publics des écoles de musique, de danse et de théâtre
- développer la formation des équipes pédagogiques et administratives
- améliorer la qualité d'accueil et de travail en encourageant l'aménagement, la construction et la rénovation de locaux affectés aux enseignements artistiques

Pour la musique, priorité est donnée à la formation des équipes pédagogiques pour améliorer la qualité de l'offre proposée en Loir-et-Cher ; pour la danse, il s'agit d'aménager des lieux d'enseignement et de travailler à la formation des équipes pédagogiques et pour le théâtre, l'objectif à court terme est de développer les lieux d'enseignement sur le territoire départemental.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

L'actualisation du schéma gérontologique départemental 2008-2012

Le Département est le pivot de l'action sociale en faveur des personnes âgées. À ce titre, il définit des axes de travail prioritaires et un plan d'actions. Le premier schéma gérontologique a été mis en œuvre en 2003. Depuis cette date, le contexte législatif a évolué et une actualisation s'imposait. Ce travail de mise à jour du schéma s'est déroulé en 3 phases : état des lieux, concertation des acteurs sur des propositions d'actions, sélection des actions à retenir.

Le nouveau schéma prend en compte les données démographiques et prend en considération la personne âgée dans toutes ses dimensions. Il s'appuie sur plusieurs constats :

- un accroissement de la population très âgée (85 ans et +) et l'accroissement de la longévité sans incapacité des personnes.
- une offre d'hébergement plus importante mais mal répartie sur le territoire départemental
- une diminution des demandes d'entrée en maison de retraite ou autre établissement ou des demandes formulées par des personnes de plus en plus âgées et dépendantes
- un nombre de personnes hébergées en établissements et peu dépendantes supérieur à la moyenne nationale
- une évolution des coûts d'hébergement qui influence les comportements
- un recours accru à l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) des personnes les plus dépendantes générant un besoin croissant de services à domicile et de logements adaptés.

Conforter le maintien à domicile, garantir le bien-être des résidents accueillis en établissement, assurer le respect de la personne âgée et garantir sa liberté de choix, organiser le suivi de la mise en œuvre du schéma gérontologique sont les quatre grands objectifs qui composent le plan d'actions pour la période 2008-2012.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

Les dossiers en bref

un schéma départemental actualisé pour la période 2008-2012 pour plus d'autonomie pour les personnes handicapées :

L'actualisation du précédent schéma qui date de mars 2003, s'inscrit dans le contexte de la loi du 11 février 2005 qui institue une nouvelle approche du handicap, de nouveaux droits pour les personnes et de nouvelles institutions. Parmi les objectifs fixés par le Conseil général, figurent le respect des modes de vie des personnes, le développement de réponses souples et modulables et leur intégration. Près de 9 600 personnes en Loir-et-Cher seraient reconnues handicapées et 93 % d'entre elles vivraient à domicile (source Insee).

La situation en Loir-et-Cher se caractérise par :

- une évolution de 24 % de l'offre d'établissements et de services entre 2002 et 2006
- une couverture géographique satisfaisante mais une amélioration à prévoir de la diversité de l'offre
- un engagement financier conséquent du Département qui est passé de 16,6 M € en 2002 à 20,48 M € en 2006 soit + 35 % . La dépense nette par habitant de 20 à 59 ans en Loir-et-Cher est ainsi supérieur à la moyenne nationale : 109 € contre 106 €.
- une optimisation des moyens par une adaptation et une personnalisation de l'offre.

Quatre grandes orientations pour l'action découlent de ce constat : l'adaptation de la capacité d'accueil, l'évolution de l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de service, l'amélioration de l'organisation territoriale et de l'information des personnes handicapées, l'organisation du suivi de la mise en œuvre du schéma.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr